

Commune de MORANGIS

5

4

Département de l'Essonne

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES NUISANCES SONORES

Echelle : 1/5000

Arrêté le : 04 juillet 2011

Approuvé le : 16 février 2012

LEGENDE

Zones à l'intérieur desquelles les constructions
sont soumises à des conditions d'isolement.



Zone affectée par le bruit liée à une voie classée en catégorie 1
(Autoroute A6, arrêté préfectoral n° 2003-109 du 20 mai 2003)



Zone affectée par le bruit liée à une voie classée en catégorie 3
(RD 118, arrêté n°2005-DDE-SEPT-085 du 28 février 2005 relatif au
classement sonore du réseau routier départemental dans différentes
communes du département de l'Essonne et aux modalités d'isolement
acoustique des constructions en découlant)



Zone affectée par le bruit liée à des voies classées en catégorie 4
(Déviation RD 118 et RD 167, arrêté n°2005-DDE-SEPT-085 du
28 février 2005)



Zone affectée par le bruit liée à une voie ferrée de catégorie 2
(RER C8, arrêté préfectoral n° 2003-108 du mai 2003)



LD 01/08/12
LD 01/08/12

